

Paris le 15 janvier 2010

**CONTRIBUTION DE CHRISTIAN BATAILLE**  
**Député du Nord**

**Membre de la Mission d'information sur la pratique du port du voile intégral**  
**Membre du Bureau**

1. Le port, dans l'espace public, du voile islamique intégral est intolérable, tant du point de vue du principe de laïcité de la République, que du point de vue de la dignité de la femme.
2. Le principe de laïcité est remis en cause par les extrémistes islamistes mais aussi par le Président de la République et par son gouvernement. Nicolas Sarkozy a manifesté son accord avec l'intégrisme catholique des milieux du Vatican, proches du Pape. (Tentative de réécriture du préambule de la Constitution, reconnaissance de diplômes universitaires du Vatican par la République, références récurrentes aux racines chrétiennes de la France...)
3. Nous ne pouvons partager le point de vue de monsieur Copé qui veut instrumentaliser le problème de la burqa et légiférer de façon autoritaire, dans un contexte de débat sur l'identité nationale, sur un point très particulier. Ce n'est peut-être pas la meilleure manière d'accélérer l'intégration à la République des Français d'origine maghrébine.
4. On peut au contraire souhaiter un élargissement du débat à l'ensemble du dossier « laïcité » et évoquer non seulement le problème du voile intégral, mais aussi les problèmes des menus des cantines scolaires, de la laïcité et de la mixité du corps médical à l'hôpital. On ne doit pas, non plus, négliger la préservation du monopole de la collation des grades par l'université publique, et beaucoup d'autres problèmes qui appellent les républicains à une défense plus intransigeante qu'aujourd'hui du principe de séparation des églises et de l'Etat.
5. C'est par l'éducation et l'explication du caractère laïc de la République à l'intérieur des programmes d'enseignement que l'on peut proposer une réponse de long terme tout à fait différente de la brutalité d'un texte de loi.  
De ce point de vue, comme ce fut le cas dans le passé, en particulier dans les Ecoles Normales, la laïcité doit figurer au programme de formation des maîtres de l'enseignement élémentaire et secondaire.